



Preavis de demission et pravis anticipe

Par **dawed06**, le **28/07/2010** à **20:43**

Bonjour,

je suis serveur dans un casino donc ma convention est celle des casinos de jeux. J'ai posé ma démission par lettre recommandée et j'ai trouvé un autre travail. Le problème est le préavis de démission. Quel est sa durée (je crois qu'il est de deux mois). J'ai par ailleurs fait une demande de préavis anticipé. Y a-t-il un délai pour une réponse? N'y ai-je pas droit d'office si j'ai déjà trouvé un autre travail.

Merci d'avance pour vos réponses et votre aide